

Le 19/03/2020,

Madame, Monsieur,

Dans cette période de crise sanitaire, nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité d'appliquer des règles que vous trouverez, entre autres, sur le site suivant actualisé régulièrement en fonction de l'évolution de l'épidémie :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Il comporte des questions réponses pour les salariés et les employeurs ainsi que les recommandations générales.

Notre site internet <https://www.sante-au-travail.com> dans l'onglet '**ACTUALITES**' donne aussi des éléments.

Un communiqué de presse du 17/03/2020 donnait les démarches spécifiques pour **les sujets fragiles (définis par le HCSP) qui devront rester confinés chez eux.**

Ce document est téléchargeable sur notre site afin que vous puissiez le transmettre à l'ensemble de vos salariés rapidement.

Nous vous indiquons que les médecins du travail de chaque site sont présents pour répondre à vos questions ainsi que de réaliser les visites primordiales pour les salariés qui sont affectés à des postes indispensables à la continuité de l'activité du pays.

Nous restons à disposition pour toute question complémentaire.

Philippe DELOIRE
Président SIST AMB